



COMMUNIQUÉ : TRANSPORTS SCOLAIRES SUR LA COMMUNE DE SALLES

Le 7 mai 2019

La compétence transports auparavant donnée aux départements a été attribuée aux régions depuis la loi NOTRe. Le 4 mars 2019, la Région Nouvelle-Aquitaine a voté son règlement des transports comprenant notamment la décision de supprimer tout ramassage scolaire à moins de 3km des établissements concernés.

Cette décision impacte grandement notre commune. En effet, 86 collégiens et 11 élèves de primaire ne pourront plus accéder au transport scolaire (dont 77% se trouvent entre 2.4km et 2.9km). Cela impliquera des déplacements autonomes (à pieds, vélo, ...) qui du fait de la spécificité des différents quartiers périphériques du Bourg peuvent s'avérer dangereux.

Ne pouvant accepter ce constat, les élus de la Communauté De Communes (CDC) du Val de l'Eyre ont réagi :

- Présentation de différentes solutions à la Région mais qui ont toutes été rejetées ;
- Lettre de M. le maire de Salles, Luc Dervillé adressée au président de la Région le 1^{er} avril 2019, dans laquelle il lui était demandé d'adapter le règlement des transports aux réalités géographiques de notre commune ;
- Réunion d'information organisée par la CDC à Salles à destination des parents le 24 avril 2019.

Suite à ces démarches et à l'implication toute particulière de la CDC et notamment Mmes Octon (Vice-Présidente de la Communauté de Communes en charge des transports) et Durif (Directrice Générale des Services), et de la municipalité représentée par M. le maire Luc Dervillé, une solution concrète avec la Région est envisagée. La municipalité va être aidée en maintenant le ramassage à moins de 3km jusqu'en 2022. Ceci pour laisser le temps à la commune de finaliser la mise en place d'aménagements cyclables et de liaisons douces sécurisés. Cette décision a été rendue possible parce que la municipalité avait déjà lancé des projets dans ce sens.

La Région, par l'intermédiaire de M. Radondy (responsable transports à la Région) et avec l'appui de Mme Le Yondre (Conseillère Régionale et Maire d'Audenge) nous a fait savoir que cette proposition était raisonnable et qu'elle devrait donc pouvoir être entérinée.

Dès 2019, des travaux pour sécuriser le franchissement du pont de l'Eyre vont être entrepris et une étude sera finalisée pour la création d'une passerelle à compter de 2020. Nous avons de surcroît inscrit cette année une étude pour la réalisation d'une piste cyclable reliant le Collège au Caplanne. Etude qui va bénéficier d'un accompagnement technique et financier de la part de l'Etat, via l'ADEME, dans le cadre d'un appel à projets « Vélos et Territoires » nouvellement créé. Un grand motif de satisfaction pour la commune de Salles puisque la Région Nouvelle-Aquitaine n'a enregistré que 24 dossiers déposés par les collectivités... (165 sur l'ensemble du territoire national).

A titre personnel, je tiens à remercier très sincèrement et tout particulièrement tous les parents qui se sont mobilisés car ils ont été un élément moteur dans le dénouement de cette « crise ». En effet, la pression forte et légitime des parents n'a pu laisser la Région insensible, l'incitant à accepter une indispensable négociation.

En tout état de cause, nous vous informerons bien naturellement de la réponse officielle de la Région dès qu'elle nous sera communiquée.

Perrine Heurtaut,

Adjointe au Maire de Salles, déléguée à la jeunesse et aux affaires scolaires